



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 05 MARS 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

27 février 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 31
- Votants : 41

Délibération

mise en ligne le :

20 mars 2025

Délibération certifiée

exécutoire le :

20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-sept février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaients présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaients excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Steve BOSSART, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Kevin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMETZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean-Luc BOULET à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Monique ZARABSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

14 –

**AVENANT N°4 A LA
CONVENTION
SPECIALE DE
DEVERSEMENT
STELLANTIS
DOUVRIEN -
PROLONGATION DE
LA DUREE DE
VALIDITE DE 3 ANS**

Comme pour toute entreprise utilisant de l'eau dans son process industriel, la société Française de Mécanique (Stellantis) a signé en décembre 1995 une Convention Spéciale de Déversement (CSD) avec le SIZIAF et VEOLIA (délégataire du service de l'assainissement) afin de définir les prescriptions techniques et économiques applicables au rejet des effluents industriels du site.

Cette convention, d'une durée initiale de 20 ans, a fait l'objet de 3 avenants successifs, permettant la prolongation de la CSD sur des périodes de 3 ans. Le dernier avenant, en date du 31/01/2022, permettait de prolonger la convention spéciale de déversement jusqu'au 31 janvier 2025.

Considérant que le site de production n'a pas connu d'évolution nécessitant de revoir cette convention de déversement,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant à la convention spéciale de déversement des effluents industriels au réseau public d'eaux usées du site Stellantis Douvrin afin de prolonger la durée de la convention spéciale de déversement jusqu'en janvier 2028.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



André KUCHCINSKI

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 062-256200742-20250305-DELIB20250314-DE

**FRANCAISE DE MECANIQUE
STELLANTIS DOUVRIN**

AVENANT N°4

**A LA CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES
EFFLUENTS INDUSTRIELS AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT
AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Entre :

Raison sociale de l'entreprise : **FRANCAISE DE MECANIQUE (Stéllantis Douvrin)**

Adresse **Parc des industries Artois-Flandres
900 avenue de Paris
BP 50708
62138 DOUVRIN**

N°SIRET **369 200 167 00012**
Représentée par **Monsieur Franck SERANT**

Et dénommée : **L'Etablissement**

ET :

D'une part, Le Syndicat Mixte du Parc des Industries Artois-Flandres (SIZIAF), propriétaire des ouvrages d'assainissement et représenté par son Président, Monsieur André KUCHCINSKI, autorisé à signer le présent avenant par une délibération en date du 24 février 2024.

Et dénommée : **la Collectivité**

ET :

D'autre part : **VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**

Adresse **440 Rue Christian et Honorat Bouillez
62700 BRUAY LA BUISSIERE**

**Prise en sa qualité d'exploitant du service assainissement
Représentée par le Directeur de Territoire
Monsieur Ivan BOLJANIC**

Et dénommé : **le Délégataire**

AYANT ET EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément à l'article 20.1 de la convention initiale signée en décembre 1995, la convention de déversement de l'Etablissement arrivait à échéance en décembre 2015.

Cette durée initiale a été prolongée par 3 avenants successifs, portant la durée de validité de la convention au 31/01/2025.

Considérant que le site de production n'a pas connu d'évolution nécessitant de revoir cette convention de déversement, il a été convenu d'un commun accord de prolonger de 3 ans la durée de la convention.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
Durée

La Convention prendra fin le 31 janvier 2028 ou par dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six (6) mois.

ARTICLE 2
Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet au 31 Janvier 2025.

Toutes les clauses et dispositions de la convention, non expressément modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Douvrin le :

**Le directeur Général de
Stéllantis Douvrin**

Le Président du SIZIAF

Franck SERANT

André KUCHCINSKI

Le Directeur de VEOLIA

Ivan BOLJANIC